



Association des Plaisanciers  
du Port de Frontignan

Capitainerie du Port  
Avenue des Etangs  
34110-FRONTIGNAN

## REGLEMENT 2017 DU RALLYE DU MUSCAT DE FRONTIGNAN

**11<sup>ème</sup> EDITION**

### **1- ORGANISATEUR :**

L'Association des Plaisanciers du Port de Frontignan (APPF) organise le 11ème Rallye du Muscat de Frontignan, avec, cette année, la collaboration de l'Association des Plaisanciers d'Agde et du Cap (APAC), la Société Nautique de Sète (SNS), L'Association des Plaisanciers du Port de La Grande Motte (APPGM) et de l'Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue (ASPPC).

Il se déroulera **du 2 septembre au 6 septembre 2017.**

### **2- DENOMINATION :**

Il s'agit d'un raid côtier, baptisé, **11<sup>ème</sup> RALLYE DU MUSCAT DE FRONTIGNAN.**

### **3- BUT :**

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux (voiliers ou moteur) dans une ambiance conviviale et sécurisante. Il n'est pas, question de compétition mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit compétitif.

L'accent est mis sur la convivialité et sur la navigation familiale.

Ce «raid» doit permettre à tous les plaisanciers, de se regrouper pour une navigation sécurisée par la présence de marins confirmés.

### **4- QUI PEUT PARTICIPER :**

Tout plaisancier ayant ou non déjà effectué des sorties de plusieurs jours en faisant du port à port, en compagnie d'autres plaisanciers visant le même but.

Les bateaux à moteurs (pouvant rapidement intervenir en cas de besoins sont les bienvenus).

Les voiliers habitables de toutes classes pourvu qu'ils puissent permettre une navigation de quelques jours, la taille n'étant pas un critère de sélection (sauf dériveurs légers et multicoques non habitables).

Les néophytes comme les navigateurs confirmés, l'expérience des uns aidant grandement les autres.

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (moins de 6 miles ou plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement minimum obligatoire. Le nombre de personnes embarquées ne doit pas être supérieur à celui fixé par le constructeur.

**5- DUREE :**

Cinq jours: départ Frontignan retour Frontignan.

**6- DATES :**

La date en est fixée par le comité d'organisation lors des réunions préparatoires. Il a été établi que le Rallye 2017 se déroulera du samedi 2 septembre au matin au mercredi 6 septembre au soir, avec escales et repas du soir à: Sète le 2 après navigation sur l'étang de Thau, Port Camargue le 3, Le Cap d'Agde le 4, La grande Motte le 5 et Frontignan le 6.

La concentration des participants ayant lieu le vendredi 1er septembre à Frontignan.

**7- COUVERTURE :**

Les navires participant à cette manifestation doivent obligatoirement être couverts par une assurance RC:

Pour ce «raid» toutefois, une décharge devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur

**8- COÛT DE LA PARTICIPATION :**

Le coût de cette participation doit être modeste. Il est fixé par le comité d'organisation. Les fonds ainsi reçus doivent servir pour les frais communs (apéritifs, repas, prix de l'escale dans certains ports, etc...). Une somme de **95 euros** par adulte sera le montant de la provision. Toutefois, en cas de bilan déficitaire un complément pourra être demandé aux participants...

**9- LES BATEAUX :**

Doivent être conforme à la législation des affaires maritimes et fonction de la législation vigueur.

**10- PARCOURS :**

Les parcours ne doivent pas dépasser 5 à 7 heures de navigation (en fonction des aléas de la météo). Pour cette année les étapes ne doivent pas excéder 25 ou 30 Miles Nautiques. Avec obligation d'être rentré dans les ports au plus tard vers 18 heures. En cas d'impossibilité, il est impératif de prévenir l'organisation en précisant l'heure d'arrivée prévue.

Pour faciliter les manœuvres d'amarrage, il est souhaitable que les entrées s'échelonnent entre 16h00 et 18h00 après contact avec le membre précurseur nommé par l'organisation qui aura préparé l'accueil avec les différentes capitaineries des villes étapes par VHF ou téléphone.

**§ - Vendredi 1<sup>er</sup> septembre: Regroupement des bateaux à Frontignan**

**§ - Samedi 2 septembre: Frontignan ==> Sète via l'Etang de Thau.**

**§ - Dimanche 3 septembre: Sète ==> Port Camargue.**

**§ - Lundi 4 septembre: Port Camargue ==> Le Cap d'Agde.**

**§ - Mardi 5 septembre: Le Cap d'Agde ==> La Grande Motte.**

**§ - Mercredi 6 septembre: La Grande Motte ==> Frontignan.**

**11- BRIEFING:**

L'installation des bateaux terminée, un petit briefing sera fait au moment du traditionnel apéritif sur le quai. L'heure de départ du lendemain sera fixée à ce moment là. Les conditions de navigation du lendemain seront évoquées.

**12- APPAREILLAGE :**

L'appareillage des pontons se fera tous ensemble. Une fois la passe franchie, les bateaux s'élanceront après que le départ ait été donné par le Comité d'Organisation. Ils se rassembleront devant l'entrée du port et la flotte prendra le départ en respectant la procédure.

**13- PORTER ASSISTANCE :**

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents sur le **canal 16** ou par téléphone en composant le numéro d'urgence **196** en cas de risque supérieur.

**14- LES REGLES A RESPECTER :**

En ce qui concerne cette navigation seules les règles du R.I.P.A.M (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ.

**Une veille permanente sur le canal 72 de la VHF est obligatoire.**

**15- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au delà de 6 miles d'un abri. La date des révisions périodiques doivent figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents.

**16- LES INSCRIPTIONS :**

**Les inscriptions doivent impérativement parvenir à la cellule organisation, via les associations partenaires, au plus tard le dimanche 20 dimanche 2017. Elles ne seront considérées comme effectives que si elles sont accompagnées du règlement.**

Elles sont enregistrées par les associations partenaires de l'APPF, chacune pour ses adhérents respectifs. Une fiche d'engagement sera établie par les participants pour chaque bateau et sera adressée accompagnée du chèque à l'ordre de l'APPF, d'un montant de **95 euros** par adulte embarqué. Pour des raisons de logistique, le nombre de bateaux est limité à **6** par association partenaire, de telle façon que le nombre total soit au maximum de **35** bateaux. Les associations partenaires qui ne font pas partie des escales cette année peuvent inscrire des bateaux dans les mêmes conditions. Les inscriptions seront prises par ordre chronologique, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier aux défections éventuelles ou à un nombre de bateaux inférieur à 5 par association.

**17- ESCALES :**

Le stationnement dans les ports d'escale fait partie du forfait perçu à l'inscription. Aucun droit de port ne sera demandé en sus.

Il est demandé au skipper de chaque unité de se présenter à la capitainerie du port muni de l'acte de francisation du bateau.

**De part son inscription, chaque skipper accepte et favorise l'amarrage à couple ou à triple en fonction des nécessités liées à la configuration et aux places disponibles dans les ports d'escale prévus sur l'itinéraire.**

### **18- CONDITIONS DE PARTANCE :**

**Nous sommes en vacances, nous n'avons donc pas d'obligations concernant notre navigation. Il est donc évident que les étapes seront effectuées en fonction des conditions météo. Il n'est pas nécessaire de casser du matériel ou de se faire peur. Aucune obligation n'est faite aux participants de prendre la mer. C'est uniquement sous la responsabilité du skipper que le bateau prendra le départ de l'étape.**

**Dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, les repas commandés à l'avance seront quand même servis, chacun faisant son affaire pour se rendre à l'escale prévue par voie terrestre.**

**En cas de non-partance il sera organisé si possible des animations entre les participants (pétanque, cartes, visites des curiosités locales, etc...). Ces animations, organisées par chaque association partenaire, n'ont aucun caractère obligatoire et sont laissées à l'initiative de chacun.**

### **19- REMISE DES RECOMPENSES :**

**Un « Jeu » sera organisé chaque jour par l'APPF. Aucune aide extérieure (internet, téléphone portable, etc....) ne sera admise.**

**Des récompenses seront distribuées lors du repas du soir aux vainqueurs désignés par un jury.**

### **20- SOIREEES :**

**A chaque étape, un repas sera pris en commun et inclus dans le forfait d'engagement, l'organisation en incombe à l'association de la ville escale, qui en assure la logistique. (Repas complets à La Grande Motte, Le Cap d'Agde et Frontignan. Buffets Apéritifs-dinatoires à Sète et à Port Camargue).**

**Pour faciliter l'organisation, et dans le cas où des participants non navigants voudraient participer à ces soirées, leur inscription accompagnée du règlement (**22 euros par personne et par repas. 10 euros pour apéritifs dinatoires**) sera prise au plus tard à la remise des inscriptions **le. Dimanche 20 août 2017.****

**Ce règlement, compte tenu de l'esprit de la manifestation, ne veut être qu'un guide, entre personnes animées d'un esprit convivial et participatif, nous comptons sur vous tous, skippers et équipiers, pour faciliter le travail des organisateurs, les aider et pardonner les inévitables défauts et problèmes inhérents à la mise en place d'un événement de ce type.**